



Le Foyer d'Accueil Médicalisé
PIERRE BONHOMME

Adresse postale et de facturation :
85 avenue du Général Leclerc - BP 16
92340 Bourg La Reine

Adresse de livraison et de visites
5 rue Ravon 92340 Bourg La Reine



Association
ŒUVRES D'AVENIR

Œuvres d'Avenir – Association loi 1901
5 rue Ravon – BP 23
92340 Bourg La Reine

Le Foyer d'Accueil Médicalisé PIERRE BONHOMME

Capacité d'accueil	35 résidants
Ouverture	365 jours/ 365
Convention Collective	CC 1966
Financier(s)	ARS & Conseil Général
Budget annuel	1.8 Millions d'€
Nbre d'ETP	FAM soin = 17.40 ETP FAM hébergement =29.6 ETP

Date d'ouverture : le 1er septembre 2007 . Accueille des personnes polyhandicapées et ayant un handicap sensoriel: sourdes, malvoyantes, sourdes- aveugles, polyhandicapées, présentant des handicaps rares, des handicaps moteurs ou psychiques associés.

L'état physique, l'isolement, la grande dépendance liée aux handicaps nécessitent à la fois un logement adapté, une aide individualisée constante pour tous les actes de leur vie quotidienne, une surveillance médicale et paramédicale personnalisée et continue qui ne peut se résoudre avec le concours d'interventions extérieures et des soins de ville.



Le Foyer d'Accueil Médicalisé
PIERRE BONHOMME

Adresse postale et de facturation :

85 avenue du Général Leclerc - BP 16
 92340 Bourg La Reine

Adresse de livraison et de visites

5 rue Ravon 92340 Bourg La Reine



Association
ŒUVRES D'AVENIR

Œuvres d'Avenir – Association loi 1901

5 rue Ravon – BP 23
92340 Bourg La Reine

La personne accueillie et l'équipe pluridisciplinaire sont des partenaires d'un soin individualisé. (Le projet individualisé comporte le projet de soin). Le soin n'est pas "enfermé" dans une thématique sanitaire, la vie du résident n'est pas un univers cloisonné. La réflexion sociale et éducative, l'histoire du résident et le processus de soin actualisé permettent donc de tisser ensemble les priorités à donner au projet individualisé. Le résident évalue ses besoins, ses capacités et la mise en œuvre de ce projet avec les salariés. Six finalités guident l'action de l'équipe pluridisciplinaire. Les missions des acteurs du « PRENDRE SOIN » s'articulent autour d'axes prioritaires :

- la garantie et la reconnaissance des droits des résidents, acteurs et auteurs de leurs choix, au moyen de leurs projets individualisés.
- La prévention, ensemble d'attitudes, de mesures à prendre pour éviter qu'une situation ne se dégrade
- L'adaptation permanente au parcours de santé des personnes accueillies
- Le suivi des pathologies chroniques
- La gestion des affections aiguës en lien avec les services des établissements sanitaires .